

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018**

Date de convocation : 14 décembre 2018

Date d'affichage : 14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Etai^{ent} présents : M. Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Floria COOL, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Maryse DELIGNY et Marie-Laure PICARD formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA

Secrétaire: Mme Marie-Laure PICARD.

<p><u>DELIBERATIONS</u> <u>N°2018/031</u></p> <p><u>N°2018/032</u></p> <p><u>N°2018/033</u></p> <p><u>N°2018/034</u></p> <p><u>N°2018/035</u></p> <p><u>DIVERS</u></p>	<p>Ouverture de la séance à 19h.</p> <p>Monsieur Le Maire demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du 23 octobre 2018.</p> <p>M. Romuald DENIS fait remarquer qu'il n'a pas été fait mention sur ce compte-rendu de la demande d'installation d'un extincteur dans la maison sise 35, rue Robert Delage. M. le Maire prend note de cette demande et fait le point des endroits susceptibles d'en manquer..</p> <p><u>ALPEP : demande de subvention 2018.</u> Approuvée à l'unanimité</p> <p><u>RECENSEMENT DE LA POPULATION : Rémunération des Agents Recenseurs.</u> Approuvée à l'unanimité.</p> <p><u>VENTE DE BILLARDS : Montants révisés.</u> Approuvée à l'unanimité.</p> <p><u>FETES ET CEREMONIES : tarif des livres et cartes cadeaux offerts pour Noël et la Fête Communale.</u> Approuvée à l'unanimité.</p> <p><u>CONCESSION CIMETIERE : cession exceptionnelle d'une concession.</u> Approuvée à l'unanimité.</p> <p><u>Salle des Fêtes</u> : Monsieur le Maire soumet de nouveau le problème de nettoyage. Il indique que la personne qui s'occupe de la gestion ne peut plus assumer certaines tâches pour raison de santé. Le Conseil ne souhaitant pas confier ce travail à une entreprise extérieure, M. le Maire propose de faire aider cette personne par un Agent Technique.</p> <p>Il est demandé à Monsieur le Maire à quel titre est employée Mme Betty MASSON. Ce dernier nous indique qu'elle est en stage à titre gratuit.</p>
---	--

Démission de Mme Isabelle DIDELET au poste de Régisseuse « Animations Communales » : Monsieur le Maire nous informe de cette démission. Une conversation est engagée avec le conseil qui rappelle la démission précédente de Mme Denise CELIK au poste de Sous-Régisseuse de la Salle des Fêtes, de la brocante, du livre de Pimprez et des ALSH et se pose beaucoup de questions au sujet de ces démissions.

Monsieur le Maire nous propose de faire une réunion en janvier 2019 afin d'en parler plus en détail.

Défibrillateur : Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'installer deux défibrillateurs sur notre commune. Une demande de devis sera faite et présentée au conseil. Il restera à définir les emplacements, sachant que l'un d'entre eux devra être placé dans la Salle des Fêtes.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Mme Marie-Laure PICARD rappelle à Monsieur le Maire qu'aucune mise à jour n'a été faite depuis son élaboration. Que ce sujet a déjà évoqué lors d'un précédent conseil et que rien n'a été fait depuis. Il est impératif que ces dernières soient effectuées rapidement.

Boîte à Livres : M. Romuald DENIS nous informe, comme déjà évoqué lors d'un conseil précédent, qu'une personne du village a émis le souhait de la mise en place d'une boîte à livres dans le village. M. Jean-Claude LESAGE se propose de la fabriquer. La commune fera l'achat des matériaux nécessaires.

Point WIFI : M. Romuald DENIS nous faire part de la demande d'un habitant sur la mise en place d'un point WIFI sur notre commune, ceci afin de permettre aux personnes qui n'ont pas d'ordinateur de pouvoir faire certaines démarches en ligne.


M. Le Maire répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, mais que les gens peuvent se rendre à la Médiathèque de Ribécourt-Dreslincourt qui en possède un.

Des cours informatiques sont également dispensés dans cette même médiathèque, il suffit de s'inscrire.

La séance est levée à 20h55.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20181219-2018_31ALPEP-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N°2018/031

Objet de la délibération :

ALPEP

**Demande de subvention
2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA,

Monsieur le Maire présente, suite au renouvellement de bureau, une demande de Mme Laure SERLET, Présidente de l'Association ALPEP pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2018.

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la présentation des compte 2018 et du budget prévisionnel 2019

Considérant que la demande de subvention de l'ALPEP est conforme,

Ouï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 700 €uros (sept cent €uros) à l'ALPEP pour l'année 2018.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 20 décembre 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20181219-2018_32REMUAGEN-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N°2018/032

Objet de la délibération :

INSEE
RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2019

Rémunération des
agents recenseurs

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la dotation pour le recensement de la population pour l'année 2019 se monte à 1 590.00 €. Il précise que 2 agents recenseurs sont nommés sur la commune. Il propose de répartir la dotation de façon équitable entre les 2 agents recenseurs.

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient de définir la rémunération des agents recenseurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de rémunérer chaque agent recenseur 795.00 € euros brut dans le cadre de leur mission.


Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 20 décembre 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20181219-2018_33VENTEBIL-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N°2018/033

Objet de la délibération :

VENTE DES BILLARDS

**Modification du prix de
vente des 2 billards
français**

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 2 des 4 billards ont été vendus. Il se demande si le prix des 2 billards français restant n'est pas excessif par rapport à leur état.

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Considérant les frais que les acheteurs devront engagés sur les billards encore en vente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre le prix de vente des billards français à 600.00 €uros.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 20 décembre 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20181219-2018_34TARIFSCA-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N°2018/034

Objet de la délibération :

FETES ET CEREMONIES

Tarifs des livres et cartes cadeaux offerts pour Noël et la fête communale

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il faudrait définir les tarifs des livres et cartes cadeaux offerts pour Noël et le lâché de ballons de la fête communale.

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient de définir les tarifs des livres et cartes cadeaux offerts pour Noël et le lâché de ballons de la fête communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que le prix d'achat des livres et cartes cadeaux à offrir est de 10 euros maximum.


Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 20 décembre 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 
ID : 060-216004861-20181219-2018_35CIMEXTER-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
14 décembre 2018

Date d'affichage :
14 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N°2018/035

Objet de la délibération :

CIMETIERE

**Demande de concession
d'une personne ne
résidant pas sur la
commune**

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 19 heures.

Étaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Absents non excusés : M. José VALENTE DA SILVA,

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Mme Séverine LIARDO, déléguée du mandataire judiciaire de l'Association de Protection Juridique des Majeurs de l'Oise concernant une demande de concession au cimetière de Pimpresz pour une de ses clientes placée en curatelle renforcée. Cette personne, qui a habité la commune pendant 20 ans, souhaiterait être inhumée à Pimpresz où 2 de ses fils y reposent déjà.

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Considérant la situation particulière de cette personne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, de façon tout à fait exceptionnelle, d'accorder une concession d'une durée de 30 ans à cette personne ;
- Dit qu'un titre de perception d'un montant de 100.00 € (cent euros) sera émis au nom de la personne sous curatelle renforcée sous couvert de Mme Séverine LIARDO, déléguée du mandataire judiciaire de l'Association de Protection Juridique des Majeurs de l'Oise ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 20 décembre 2018

Bernard Christian TOULLIC
Maire